

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°23-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le treize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15	ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Martine JUND Excusé : Sébastien MARTINEZ, Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS
présents : 13	
votants : 14	
<u>Date convocation</u> 02/06/2022	
<u>Date d'affichage</u> 03/06/2022	

OBJET : Subventions aux associations

La commission des relations avec les associations s'est réunie en vue d'attribuer le montant d'une subvention de fonctionnement à celles présentant un intérêt local.

Il est proposé de délibérer sur ces montants pour les associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet, concernant l'exercice budgétaire 2022.

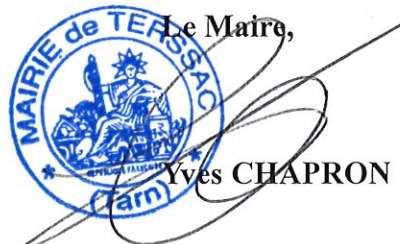
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- **D'ADOPTER l'attribution de subventions aux associations du village selon la liste proposée.**

Subventions de fonctionnement votées à l'unanimité :

○ Gymnastique terssacoise	800,00 euros
○ Wa-Jutsu Club Terssac	400,00 euros
○ Génération Mouvement	1 050,00 euros
○ Les amis de la Bibliothèque	300,00 euros
○ Terssac à dos rando	600,00 euros
○ Terssac Pétanclub	450,00 euros
○ Terssac Events	1 500,00 euros
○ Jacocot	400,00 euros
○ Terssac Albi Football Club	1 150,00 euros
○ AAPE	600,00 euros

- **Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.**

Le Maire,

 Yves CHAPRON

